



Aillon le Jeune, le 04 juillet 2025

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie d'Aillon le Jeune le :

Mardi 8 juillet 2025 à 20 heures
(Salle du Conseil Municipal)

L'ordre du jour de la réunion comprendra les questions suivantes :

- Approbation du PV de la séance du 3 juin 2025

Projets de délibérations :

1. Convention fondation du patrimoine subventions chapelle
2. Convention ASPARAJ donation
3. Convention prix de cantine année 2025-2026
4. Règlement cantine et garderie
5. Convention Jeunesse et Reconstruction
6. Piscine été 2025. Tarifs glaces et boissons
7. Piscine été 2025-Partenariat GCAT et SEM des Bauges
8. DM 1 Titre annulé Loc Chaseau n°2
9. DM 2 pour opération d'ordre
10. DM 3 pour travaux chapelle

Questions diverses :

11. Demande Chasseur
12. Tyroliennes
13. Recrutement suite à démission d'un agent

Dans l'attente de se rencontrer,
Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Serge Tichkiewitch



Article L2121-11

Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Pouvoir :

Je soussigné(e).....

membre du conseil municipal

donne pouvoir à

Pour participer aux votes et prendre en mon nom toutes décisions lors de l'assemblée du Conseil Municipal qui aura lieu à la Salle du conseil municipal, le

Fait à,

Le

Signature :